

Arrondissement de Soissons
Canton de Soissons-Sud

COMMUNE DE
VAUXBUIN

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

232, rue de la mairie
02200 VAUXBUIN
Tél. : 03 23 73 07 64
Fax : 03 23 73 10 50

(En exécution de l'article L. 2121.25 du Code général des collectivités territoriales)

- Séance du 13 décembre 2011 -

E-mail : mairievauxbuin@wanadoo.fr

L'an deux mil onze, le 13 décembre à 19 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 5 décembre 2011, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert BOBIN, Maire.

Étaient présents : Gilbert BOBIN, Maire ; Claudie MALLET, Stéphane ROGAN, David BOBIN et Maurice HUGÉ, Adjoints au Maire ; Annie BARBA, Sylvie DESQUILBET, Gilbert LAMBIN et Alain VAILLANT, Conseillers municipaux.

Étaient absents excusés et représentés : Régine BARLE qui donne pouvoir à David BOBIN, Jérôme CAZZOLA qui donne pouvoir à Gilbert BOBIN, Luc MOUTON qui donne pouvoir à Gilbert LAMBIN et Claudette QUEANT qui donne pouvoir à Stéphan ROGAN.

Étaient absents : Pascal COURBET et Annick PORRO.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

M. le Maire a ouvert la séance et défini l'ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Renouvellement du contrat CAE
- 3) Indemnité de conseil et de budget du receveur

M. le maire demande que soit ajoutée à l'ordre du jour la délibération suivante :

- 4) Décision modificative au budget 2011 pour l'enregistrement des travaux réalisés en régie.

Cette proposition étant adoptée à l'unanimité, les dossiers inscrits à l'ordre du jour sont examinés.

*

1) Désignation du secrétaire de séance

David BOBIN est désigné secrétaire de séance.

2) Renouvellement du contrat CUI-CAE

Par délibération en date du 31 mai 2011, le conseil municipal décidait le recrutement d'un agent en contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), considérant la nécessité de renforcer les effectifs durant la période estivale pour satisfaire les besoins concernant l'entretien de la commune notamment.

Le contrat de l'agent arrivant à échéance et considérant la nécessité de maintenir l'agent en poste eu égard aux différents besoins, il est proposé au conseil municipal de renouveler son contrat pour une durée de 6 mois.

David BOBIN ne prend pas part au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
12			

3) Allocation d'une indemnité de conseil au receveur municipal

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 portant sur les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables non centralisateurs chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics,

Vu l'arrêté du 16 septembre 1983 fixant le montant de l'indemnité allouée par les communes pour la préparation des documents budgétaires,

Considérant l'aide technique et le conseil en matière économique, financière et comptable apportés par M. Régis LAJOIE, receveur municipal,

Décide de lui accorder une indemnité au taux de 100% prévu par l'arrêté précédemment mentionné pour une période de 180 jours sur l'année 2011, soit un montant de 172,90 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
13			

4) Décision modificative au budget 2011 pour l'enregistrement des travaux réalisés en régie

En 2011, un certain nombre de travaux ont été réalisés en régie par les agents municipaux :

- création d'un abri sel, pour un montant estimé de 3 955,45 € ;
- travaux de prolongation du réseau de récupération des eaux pluviales au presbytère pour un montant estimé de 1 205,48 € ;

- travaux d'installation d'une salle informatique à l'école, pour un montant de 987,78 €.

Le montant total estimé de ces travaux s'élève donc à 6 148,71 €.

La réalisation de travaux en régie était inscrite au budget primitif 2011 pour un montant de 3 000 €. Le Conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur une décision modificative d'un montant de 3 148,71 €, arrondie à 3 150,00 €, selon modalités suivantes :

Chapitres budgétaires	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2152 : installation de voirie	3 150,00 €	
TOTAL D 21 : immobilisations corporelles	3 150,00 €	
D 2128 : agencements et aménagements		3 150,00 €
TOTAL D 040 : Opération d'ordre entre sections		3 150,00 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
13			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à VAUXBUIN, le 14 décembre 2011

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

David BOBIN

Gilbert BOBIN